

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 24 octobre 2013

Absents excusés : Bruno BASSET, Jean-François GAUDET, Thomas GENETET

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 24 octobre 2013, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur :

Approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 septembre 2013.

Compte rendu des travaux en cours :

- Bâtiment de la mairie : les travaux seront terminés vers le 15 novembre.
- L'entreprise SOTRAP a fourni un devis de 24 216.46 € toutes taxes comprises pour l'aménagement du parking situé à l'arrière du bâtiment ; devis accepté.
- Ecole primaire : les sanitaires sont terminés et il reste à remplacer les menuiseries extérieures ; ce sera fait les mercredis en dehors des jours d'école.
- Aménagement de la boucherie : l'appel d'offres est lancé avec la date de réponse pour le 22 novembre à midi.
- Eclairage public : le nécessaire est fait pour que ce soit coupé à partir de 23 heures avec des horloges astronomiques.
- Fibre optique : les poteaux sont plantés le long de la route du Duc.

Création d'un emploi d'agent technique :

- M. Michel DELEAGE a eu un accident de travail le 22 février 2012 et il a été en arrêt complet jusqu'au 30 juin 2013 ; du 1^{er} juillet au 31 octobre, il est en temps partiel thérapeutique.
- M. André BOURGEOIS a demandé l'autorisation de travailler à temps non complet à partir du 1^{er} janvier 2014, soit à 70 % de son temps de travail.
- M. Damien MOREL a été embauché le 1^{er} octobre 2012, sous contrat en remplacement de M. Michel DELEAGE et il convient de lui donner une réponse quant à son avenir professionnel.
- Après avoir entendu les explications de M. Dominique CHAMBON 1^{er} adjoint en charge du personnel du service technique, le conseil municipal décide d'embaucher M. Damien MOREL en tant qu'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires de service, à compter du 1^{er} novembre 2013 et d'accepter la demande de M. André BOURGEOIS pour réduire son temps de travail jusqu'à 70 % de 35 heures hebdomadaires de service.

Adhésion des communes de Romenay et Ratenelle au SIVOM du Louhannais :

- Ces communes sont actuellement adhérentes au SIVU de Romenay-Ratenelle pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et elles souhaitent adhérer à compter du 1^{er} janvier 2014 au SIVOM du Louhannais pour l'ensemble de ses compétences.
- Le conseil municipal accepte l'adhésion de ces deux communes au SIVOM du Louhannais.

Document unique de sécurité :

- La rédaction du document unique de sécurité est une obligation réglementaire pour tous les employeurs y compris les collectivités.
- Ce document permet d'évaluer les risques d'accident ou de maladie qui pourraient être dus au travail et d'y remédier.
- La société AP CONSILIS de GRANGES (71390) fait une offre de 998.80 € hors taxes.
- Il faudra le prévoir au budget 2014.

Admission en non valeur :

- M. MARTINET, receveur municipal, demande une admission en non valeur de la somme de 168.00 € représentant des frais de garderie périscolaire.
- Admission accordée

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre, le lundi 11 novembre à 11 heures.
- Subvention programme 2013 des amendes de police pour l'achat de deux radars pédagogiques : lors de la commission permanente du 4 octobre 2013, le Conseil Général a octroyé une subvention de 742.00 € pour une dépense de 4 494.00 € hors taxes.
- Information : réunion le 4 décembre, à 18 h 30 à la salle polyvalente, pour un débat public Arc Lyonnais – Val de Saône.
- Tennis : le club de tennis varennois est repris par l'ADOCC, ainsi que celui de Cuiseaux. Une convention fixe les obligations de chacun.
- Des dégâts ont été faits par des sangliers, dans une propriété qui jouxte le cimetière qui n'est pas clos. Se renseigner auprès de l'assurance pour connaître la responsabilité de la commune en cas de dégâts éventuels faits par les sangliers dans le cimetière.
- Place Paul Guimet : elle est devenue dangereuse pour les piétons du fait du « déjointement » des pierres.
- M. Jean-Claude MARQUIS signale qu'il faudrait que l'entreprise BIGARD indique les coordonnées GPS à côté de leur adresse car les camions arrivent chez lui à la Chardonnière (au lieu de la Charbonnière, site de Bigard).

Varennes Saint Sauveur, le 21/11/2013.

Le Maire,
Jean-Michel LONGIN